

Tableau des tarifs des permis et certificats

TYPE DE CONSTRUCTION ET D'OUVRAGE	PERMIS	CERTIFICAT	AUCUN
BÂTIMENT PRINCIPAL			
- nouvelle construction résidentielle	100\$		
- nouvelle construction autre que résidentielle	200\$ + 1\$ par 1 m ² au-delà de 100m ² ⁽¹⁾		
- réparation			•
- transformation d'un bâtiment résidentiel	40\$		
- transformation d'un bâtiment autre que résidentiel	60\$		
- agrandissement d'un bâtiment résidentiel	60\$		
- agrandissement d'un bâtiment autre que résidentiel	100\$		
- aménagement d'un logement additionnel, tarif par logement	30\$		
CONSTRUCTION ACCESSOIRE			
- garage détaché	40\$		
- abri d'auto	30\$		
- remise	10\$		
- pavillon	10\$		
- serre	30\$		
- foyer extérieur			•
- conteneur à déchets			•
- piscine	25\$		
- fermette (bâtiment d'élevage)	60\$		
- quai ou radeau	30\$		
- patio, terrasse, galerie, balcon et autres constructions similaires	30\$		
ÉQUIPEMENT ACCESSOIRE			
- thermopompe et autre appareil de même nature			•
- antenne			•
- capteur énergétique			•
- clôture, haie et muret		25\$	
- objet d'architecture du paysage			•
CONSTRUCTION ET ÉQUIPEMENT TEMPORAIRE			
- abri d'auto temporaire			•
- vente de garage		Pas de frais	
- vente d'arbre de Noël		Pas de frais	
- kiosque temporaire		Pas de frais	
- événement promotionnel			•
- terrasse commerciale		50\$	

TYPE DE CONSTRUCTION ET D'OUVRAGE	PERMIS	CERTIFICAT	AUCUN
AUTRES TRAVAUX			
- enseigne : - permanente - temporaire		35\$ 15\$	
- utilisation de la voie publique lors de travaux de construction		Pas de frais	
- aménagement d'un étang artificiel		30\$	
- ouvrage en zone inondable		30\$	
- ouvrage sur la rive ou le littoral / travaux en bande de protection riveraine		50 \$ + un dépôt de 500 \$ remboursable après travaux	
- déblai, remblai		35\$	
- dynamitage		45\$	
- abattage d'arbre (30 arbres et moins)		Pas de frais	
- coupe forestière (plus de 30 arbres)		Pas de frais	
- construction installation septique	100\$ système complet ou 50\$ pour fosse seulement		
- attestation d'installation septique	15\$		
- puits	50\$		
- déplacer une construction		20\$	
- démolir une construction		20\$	
- transport d'un bâtiment		50\$	
- changement d'usage		50\$	
- roulotte de chantier, bureau de vente			•
AUTRES TARIFS			
- dérogation mineure		400\$	
- usage conditionnel		n/a	
- PIIA		n/a	
- système d'alarme		Pas de frais	

(1) Le montant maximal est fixé à 1 000\$.

TARIF DE RENOUELEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS

Dans le cas d'un renouvellement de permis de construction ou de certificat, le tarif exigé est fixé à 50% du tarif initial.